

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
- Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences et Techniques des Activités - Physiques et Sportives formation initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 5 - 6

Président du jury : Guillaume RICHARD

Membres du jury :

- Mathieu GOMEZ
- Eugénie AVRIL
- Thierry ARNAL
- Stéphane BEDNAREK
- Hervé CHAMPIN
- Quentin COURCIER
- Philippe JOSPIN
- Laura WALLARD

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA

